

**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016-54

SEANCE du 22 juillet 2016

Convoqué le 18 juillet 2016

L'an deux mille seize et le vingt-deux du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Hervé NOEL, Jean-François HERMITTE et Madame Chantal ROUX

Absents : Messieurs Christian CRESPIN, Frédéric PERIN, Noël RIPPERT, Patrick DESPRES, Henry COMBAL et Madame Martine CHOSSAT

Pouvoir : Monsieur Noël RIPPERT à Madame Chantal ROUX  
Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL

Secrétaire Madame Chantal ROUX

**OBJET : Demande d'aides financières dans le cadre de la rénovation thermique et de la transition énergétique de bâtiments communaux – Modification de la délibération 2016-20 du 10 Mars 2016**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune des Orres souhaite remplacer les chaudières fuel de la mairie et de l'école par des chaudières à bois-granulés mais aussi isoler ces bâtiments.

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il a soumis ce projet à plusieurs institutions dans le cadre de leur politique d'aide et de soutien à l'investissement public local. Dans cet objectif, le Maire a déposé un dossier de demande de subventions auprès de différentes institutions. Cependant, les montants ont été affinés, et il est nécessaire de modifier la précédente délibération afin qu'elle corresponde à la réalité des dépenses :

Ce projet s'élève à 172 205€ HT (206 646 € TTC). La demande d'aides financières se fait sur le montant HT puisque la Commune récupère le FCTVA sur les investissements.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal à l'unanimité:**

➤ **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous

	<b>Programme ou financeur</b>	<b>Montant (en €)</b>	<b>Taux de subvention</b>
ETAT	Rénovation thermique et Transition énergétique	68 882	40%
REGION-ADEME		34 441	20%
DEPARTEMENT		34 441	20%
AUTOFINANCEMENT		34 441	20%
<b>TOTAL HT</b>		<b>172 205</b>	
TVA		34 441	
<b>TOTAL</b>		<b>206 646</b>	

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat, de la Région (ADEME), du Département
- **S'ENGAGE** à assurer la part d'autofinancement qui lui incombe pour la réalisation du présent projet
- **SOLLICITE** une dérogation pour commencer le projet avant l'attribution de la subvention
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal de la commune– M 14- Exercice 2016
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,  
Pierre VOLLAIRE



**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016-55

SEANCE du 22 juillet 2016

Convoqué le 18 juillet 2016

L'an deux mille seize et le vingt-deux du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Hervé NOEL, Jean-François HERMITTE et Madame Chantal ROUX

Absents : Messieurs Christian CRESPIN, Frédéric PERIN, Noël RIPPERT, Patrick DESPRES, Henry COMBAL et Madame Martine CHOSSAT

Pouvoir : Monsieur Noël RIPPERT à Madame Chantal ROUX  
Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL

Secrétaire Madame Chantal ROUX

**OBJET : Demande d'aides financières dans le cadre de la consolidation de la façade de l'école – Modification de la délibération 2016-09 du 6 Janvier 2016**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bâtiment de l'ancienne école des Orres située au Mélézet, qui date de 1900, présente depuis quelques années des fissures sur l'ensemble des murs ainsi que les planchers.

Soucieuse de la sécurité des élèves de l'école, la Commune souhaite réaliser un diagnostic ainsi qu'entreprendre les travaux qui en découleront.

Dans cet objectif, le Maire a déposé un dossier de demande de dotation auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), mais également une demande de subventions auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional. Cependant, les montants ont été affinés, et il est nécessaire de modifier la précédente délibération afin qu'elle corresponde à la réalité des dépenses :

Le diagnostic s'élève à 3333.33 € HT (soit 4000 € TTC), tandis que les travaux sont estimés à 82 832 HT (soit 99 398.40€ TTC). La demande d'aides financières se fait sur le montant HT puisque la Commune récupère le FCTVA sur les investissements.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal à l'unanimité:**

- **APPROUVE** le plan de financement du diagnostic ci-dessous

	Programme ou financeur	Montant (en €)	Taux de subvention
ETAT	DETR	1 333.33	40%
REGION		333.33	10%
DEPARTEMENT		1 000	30%
AUTOFINANCEMENT		666.67	20%
<b>TOTAL HT</b>		<b>3 333.33</b>	
TVA		666.67	
<b>TOTAL TTC</b>		<b>4 000</b>	

- **APPROUVE** le plan de financement des travaux ci-dessous

	Programme ou financeur	Montant (en €)	Taux de subvention
ETAT	DETR	33 132.80	40%
REGION		8 283.2	10%
DEPARTEMENT		24 849.6	30%
AUTOFINANCEMENT		16 566.4	20%
<b>TOTAL HT</b>		<b>82 832</b>	
TVA		16 566.4	
<b>TOTAL TTC</b>		<b>99 398.4</b>	

- **SOLLICITE** la dotation d'équipement des territoires ruraux auprès de l'Etat,
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental des Hautes Alpes ainsi que du Conseil Régional PACA suivant les plans de financements ci-dessus
- **S'ENGAGE** à assurer la part d'autofinancement qui lui incombe pour la réalisation du présent projet
- **SOLLICITE** une dérogation pour débiter le diagnostic puis les travaux avant l'attribution des aides financières
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal de la commune– M 14- Exercice 2016 et suivants
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,  
Pierre VOLLMIRE

**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016-56

SEANCE du 22 juillet 2016

Convoqué le 18 juillet 2016

L'an deux mille seize et le vingt-deux du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

**Présents :** Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Hervé NOEL, Jean-François HERMITTE et Madame Chantal ROUX

**Absents :** Messieurs Christian CRESPIEN, Frédéric PERIN, Noël RIPPERT, Patrick DESPRES, Henry COMBAL et Madame Martine CHOSSAT

**Pouvoir :** Monsieur Noël RIPPERT à Madame Chantal ROUX  
Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL

**Secrétaire** Madame Chantal ROUX

**OBJET : Décision modificative n°2 du budget principal 2016**

Le Maire présente au Conseil Municipal les modifications à apporter au budget principal M 14 de l'exercice 2016 :

Section Fonctionnement :

Chap 011	D 615221	- 13 180.54
	D 615228	- 7 778

➤ Sentiers – Chemins de randonnées

Section Investissement :

Op 105 (Sentiers – Chemins de randonnées)	D 2315	16 702.80
Op 105	R 1323	12 390

➤ Ecole (consolidation des façades):

Section Investissement :

Op 160 (Ecole)	D 2315	39 400
	R 1328	-19 200
	R1321	15 266.13
	R1322	8 616.53
	R1323	25 849.60

➤ Rénovation thermique (isolation et chaudière bâtiments publics)		
Op530 (Rénovation thermique)	D2158	23334
	R1321	7778
	R1328	-61104
	R1322	34441
	R1323	34441

Virement entre sections :

D 023 (fonctionnement)	20 958.54
R 021 (investissement)	20 958.54

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget Principal – M 14 – 2016 telle que présentée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Maire, Pierre VOLLAIRE



**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016-57

SEANCE du 22 juillet 2016

Convoqué le 18 juillet 2016

L'an deux mille seize et le vingt-deux du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Hervé NOEL, Jean-François HERMITTE et Madame Chantal ROUX

Absents : Messieurs Christian CRESPIN, Frédéric PERIN, Noël RIPPERT, Patrick DESPRES, Henry COMBAL et Madame Martine CHOSSAT

Pouvoir : Monsieur Noël RIPPERT à Madame Chantal ROUX  
Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL

Secrétaire Madame Chantal ROUX

**OBJET : Vente d'un local –Immeuble Le Belvédère – Modification de la délibération 2015-64 du 31 Août 2015**

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'objet de la vente ne concerne que le local à skis et le hall d'entrée situés au niveau +1 à la sortie de la passerelle de ladite résidence, sans inclure le passage public.

Par conséquent, afin de conclure cette affaire, et au vu des dernières informations, le Maire propose de compléter la précédente délibération par la division du lot n° 94 de la copropriété AA99 en deux nouveaux lots.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **MODIFIE** la délibération 2015-64 du 31 Août 2015
- **AUTORISE** la division du lot n°94 de la copropriété AA99 en deux nouveaux lots afin que le passage du public soit conservé
- **DEMANDE** à la copropriété de mettre cette division à l'ordre du jour de sa prochaine assemblée générale
- **DECLARE** qu'il n'y a pas lieu de délaissé ou de déclasser le lot vendu puisque le surplus de la division qui supporte le passage du public est conservé par la commune
- **VEND** le lot représentant le bâti à utilisation de casier à ski et le hall d'entrée moyennant la somme de 10.000€

- **AUTORISE** le Maire à lancer la procédure,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier,
- **DIT** que les frais engendrés par cette transaction seront à la charge de l'acquéreur,
- **ANNULE** la délibération 2015-64 du 31 Août 2015.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdit.

Le Maire, Pierre VOLLAIRE





**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016-58

SEANCE du 22 juillet 2016

Convoqué le 18 juillet 2016

L'an deux mille seize et le vingt-deux du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Hervé NOEL, Jean-François HERMITTE et Madame Chantal ROUX

Absents : Messieurs Christian CRESPIN, Frédéric PERIN, Noël RIPPERT, Patrick DESPRES, Henry COMBAL et Madame Martine CHOSSAT

Pouvoir : Monsieur Noël RIPPERT à Madame Chantal ROUX  
Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL

Secrétaire Madame Chantal ROUX

**OBJET : Personnel communal - Recrutement d'agents non titulaires –**

Les emplois permanents au sein des collectivités territoriales doivent être pourvus par des agents titulaires. Toutefois, par dérogation et dans des cas limités, les articles 3 et suivants de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, permettent aux collectivités de recruter des agents non titulaires pour satisfaire un besoin temporaire.

Les contrats établis sur ce fondement sont conclus pour une durée déterminée.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de pourvoir aux besoins temporaires suivant :

- Musée rural des Orres afin de permettre l'ouverture du Musée pour les journées du Patrimoine les 17 et 18 septembre 2016 ainsi que l'ouverture durant la période des vacances de la Toussaint, indice brut 297
- Un agent d'entretien pour les bâtiments de l'école : pour une période d'un an à 45h par mois maximum, indice brut 297
- Un chargé de mission affecté aux projets Stations de Demain / Smart Mountain incluant notamment la requalification du Centre Station et le Pôle Ludo-Sportif, et l'innovation énergétique à temps partiel pour une période d'un an à 17h30 par semaine, indice brut 379

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune au titre de cet exercice.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE** de créer ces emplois
- **AUTORISE** le Maire à prendre tous actes nécessaires à cet effet et conclure les contrats afférents

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Maire, Pierre VOLLAIRE



**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016-59

SEANCE du 22 juillet 2016

Convoqué le 18 juillet 2016

L'an deux mille seize et le vingt-deux du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

**Présents :** Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Hervé NOEL, Jean-François HERMITTE et Madame Chantal ROUX

**Absents :** Messieurs Christian CRESPIN, Frédéric PERIN, Noël RIPPERT, Patrick DESPRES, Henry COMBAL et Madame Martine CHOSSAT

**Pouvoir :** Monsieur Noël RIPPERT à Madame Chantal ROUX  
Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL

**Secrétaire** Madame Chantal ROUX

**OBJET : Conclusion d'un avenant n°2 à la Convention E-Projet « Plateforme mutualisée pour la publication de site web »**

Le Maire rappelle au conseil municipal que le 31 mars 2015 il a été décidé par l'assemblée délibérante de signer une convention de partenariat financier avec l'Association du Pays SUD fixant les modalités techniques, administratives et financières de chacune des parties dans le cadre du projet de « Plateforme mutualisée pour la publication de site web »

Le site internet de la commune est opérationnel depuis le 23 février 2015.

Aujourd'hui les Communes de Larche et Meyronnes ont fusionné pour créer la Commune nouvelle Val d'Oronay, ce qui augmente la part de chaque commune. La part de la Commune des Orres s'élève à la somme de 413.68 €/ an TTC (contre 408 €/an TTC).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:**

- **APPROUVE** les termes de l'avenant joint en annexe
- **AUTORISE** le Maire à signer le document

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdit.

Le Maire, Pierre VOLLAIRE



Accusé de réception en préfecture  
005-210500989-20160722-2016-59-DE  
Date de télétransmission : 25/07/2016  
Date de réception préfecture : 25/07/2016